

# 21<sup>ème</sup> Tour du Périgord

A travers les Bastides

**DIMANCHE  
30  
AVRIL  
2017**

## Villefranche du Périgord



VILLEFRANCHE

2<sup>ème</sup> manche de la  
Coupe de France  
Division Nationale 3



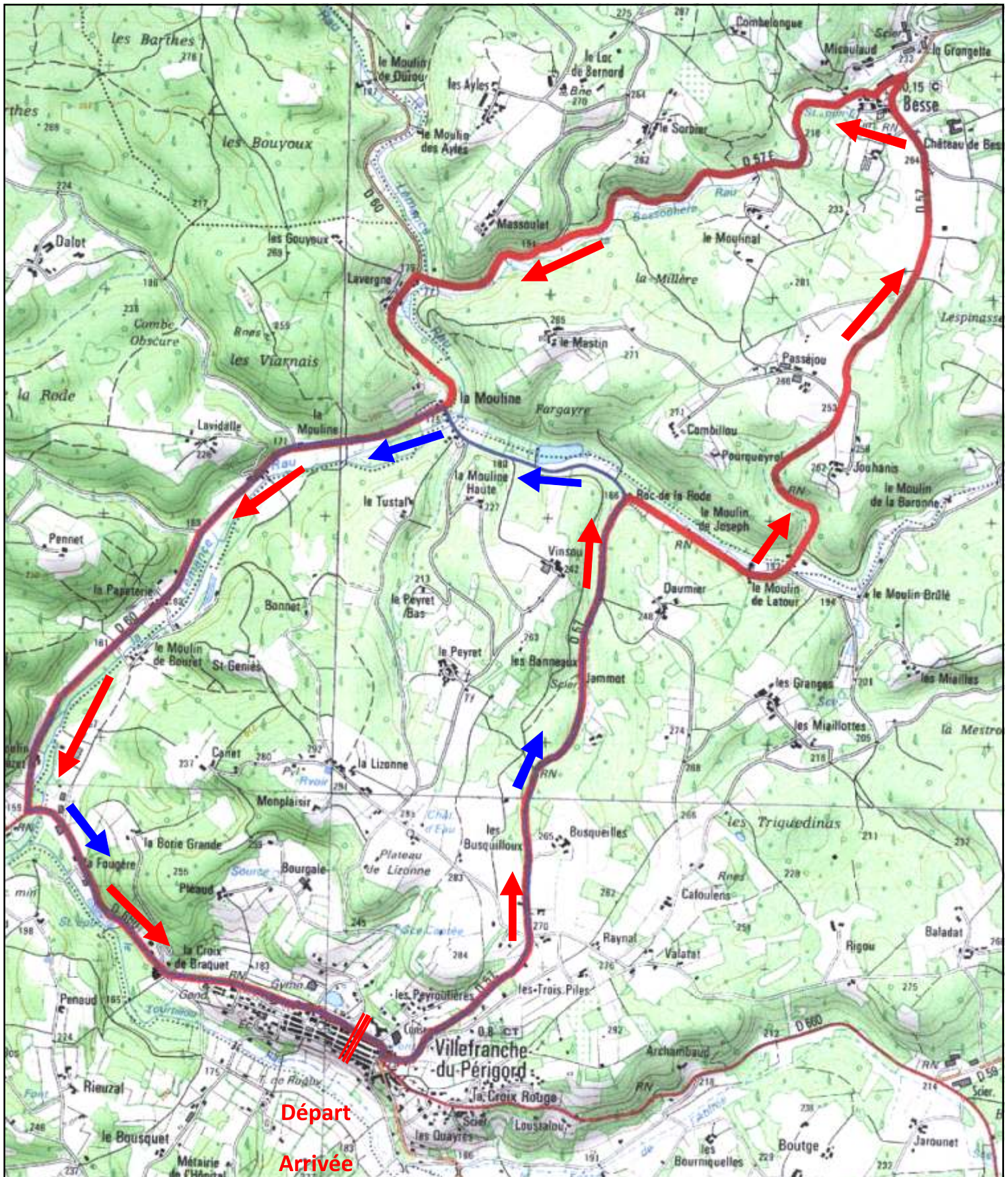
BESSE

**13 passages Bd Maurial : 154 km**

Départ et Arrivée : Villefranche 13h15-17h15

Organisation: VC MONPAZIEROIS





# VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**30 avril 2017**

 Grande boucle : 15 km x 6

 Circuit final : 8,9 km x 7

soit 152,3 km

## PERMANENCES

2<sup>ème</sup> manche coupe de France de DN3 dimanche 30 avril 2017

SITE VILLEFRANCHE DU PERIGORD

### PERMANENCES DEPART

*Horaires dimanche 30 avril*

9h : Retrait des dossiers, dossards et plaques de cadres, maison du Châtaignier, rue Notre Dame à 50 mètres de la Halle.

11h : Fermeture de la permanence.

11h15 : Réunion des directeurs sportifs salle du cinéma foyer rural face à Halle.

12h15 : Signature des coureurs sous la Halle.

13h15 : Appel des coureurs Boulevard Charles Maurial, à 300 mètres de la ligne d'arrivée, niveau de la dérivation.

13h20 : Départ lancé sortie de Villefranche, Km 0.

Cérémonie protocolaire au podium situé sur la ligne d'arrivée.

### PERMANENCES ARRIVEE

Classements, restitution plaques de cadres et dossards, salle du conseil mairie, 100 mètres après la ligne d'arrivée.

Contrôle médical mairie.

## OFFICIELS ARBITRAGE

Président du jury : Jacky BOTTON

Commissaire 1 : Patrick VERMEULEN

Commissaire 2 : Didier TIFFO N

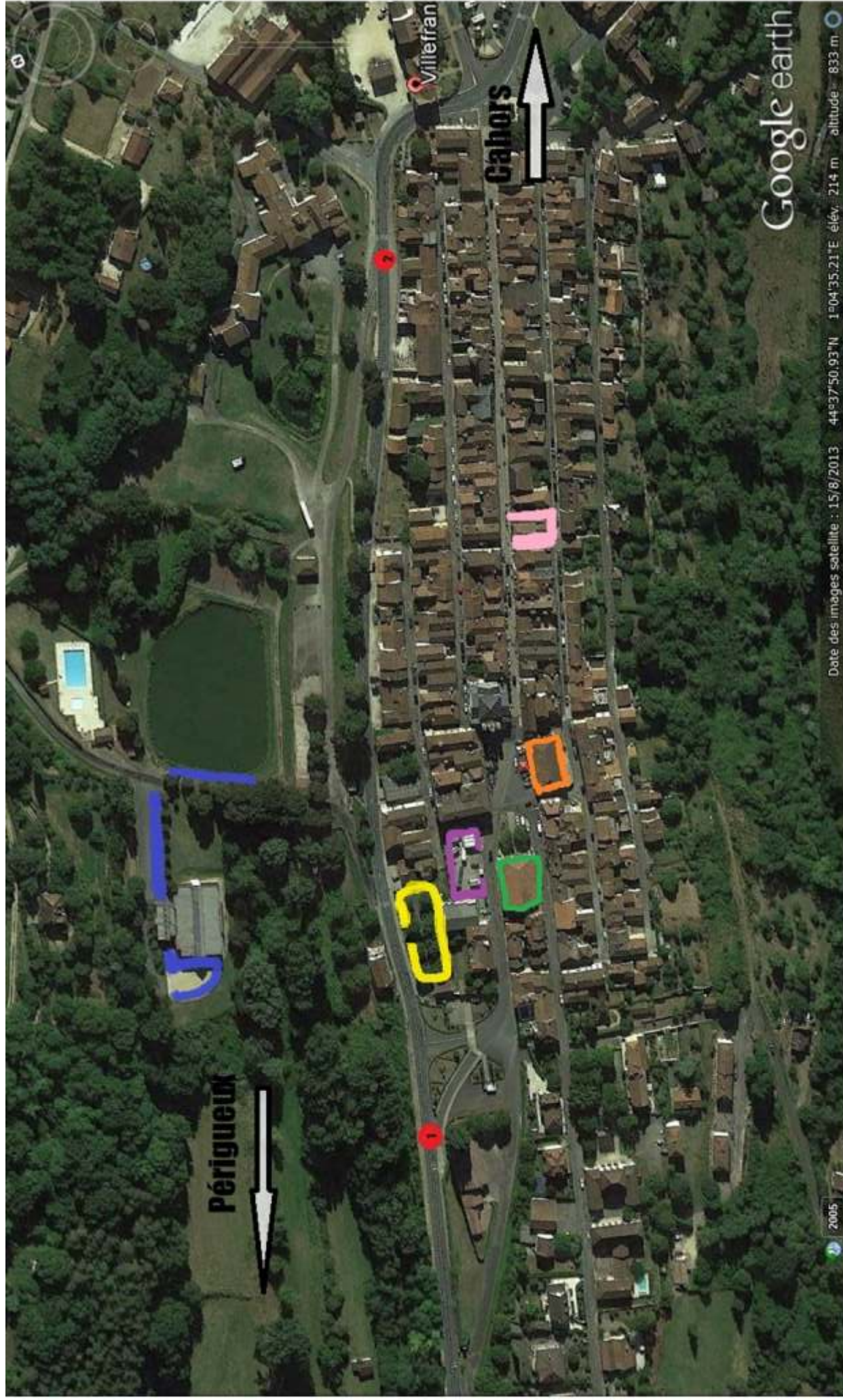
Juge à l'arrivée : Valérie SIMMONET

Commissaire moto 1 : Stéphane LAVIGNAC

Commissaire moto 2 : Carine BROUSTAUT

Arbitres Vélo-Club Monpaziérois : Didier ROUGIER et Marcel MAURIAL

Informatique : STS Sport 06.18.01.19.07 à contacter en cas de changement de coureur avant le 25 avril.



En bleu : parking coureurs  
 En jaune : parking officiels  
 En violet : parking pour Directeurs sportif installation radios (dès que le DS a sa radio, il rejoint le parking coureur, matérialisé en bleu).  
 En rouge 1 : Départ fictif  
 En rouge 2 : Départ lancé + classements intermédiaires + arrivée  
 En vert : Foyer rural  
 En orange : La Halle  
 En rose : Office du Tourisme maison du châtaignier  
 Point rose après arrivée : Mairie Villefranche

## REGLEMENT PARTICULIER 21<sup>ème</sup> Tour du Périgord 2<sup>ème</sup> manche coupe de France DN3

### **Artide 1. Organisation**

L'organisation générale est assurée par le **VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation des **Municipalités deVILLEFRANCHE DU PERIGORD, BESSE.**

### **Artide 2. Type d'épreuve**

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral Elite Nationale. **Elle est support de la 2<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France de Division Nationale 3 selon le règlement publié par la FFC.** Elle se déroule sur 154 km, 6 boucles de 15 km et 6 tours de 9 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

### **Artide 3. Participation**

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés division nationale 3. Par équipes composée de 5 coureurs selon le règlement de la coupe de France.

**Les clubs devront adresser leurs engagements J-10 avant l'épreuve par internet site de la FFC.**

### **Renseignements informations :**

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle 24540 MONPAZIER. Mail : [gjl@wanadoo.fr](mailto:gjl@wanadoo.fr) Tél : **06.85.11.58.76**

### **Artide 4. Permanence**

La permanence de départ se tiendra le 30 avril de 9h00 à 11h Maison du Châtaignier, rue Notre Dame à 50 mètres de la Halle à Villefranche du Périgord. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 30 € sera demandée pour les dossards et plaques de cadre. Les dossards ne devront pas être pliés.**

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **11h15 salle du cinéma, foyer Rural face à la Halle.**

### **Artide 5. Opération de départ**

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes et coureurs est situé parkings rive gauche face Boulevard Charles Maurial et parking de la salle des sports. (Voir plan). **Ne pas garer les véhicules techniques et camion atelier de manière fantaisiste...**

**La signature des coureurs se fera sous la Halle** à partir de 12h15. Appel des coureurs à partir de 13h, Boulevard Charles Maurial. Tous les véhicules techniques devront se trouver à partir de 12h45, par ordre au panneau 300 mètres niveau de la dérivation pour le départ. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré. Le départ fictif est prévu à 13h15 au même endroit. Le départ lancé sera donné à la sortie de Villefranche au Km 0.

### **Artide 6. Radio Tour**

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs. Ils seront distribués place Balès (délimité en violet sur le plan). Dès l'installation les DS reviennent aux parkings coureurs. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné au même endroit.

### **Artide 7. Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 véhicules et une moto. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions).

### **Artide 8. Incidents dans les derniers kilomètres**

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

### **Artide 9. Ravitaillement**

Il devra obligatoirement s'effectuer dans la zone délimitée.

### **Article 10. Dérivation**

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à gauche avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, Commissaires, Médecin officiel, le directeur sportif du vainqueur si celui-ci arrive détaché avec au moins 1 minute d'avance (article 2.3.006 du règlement UCI).

### **Article 11. Délais d'arrivée**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Tout coureur isolé, pointé à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

### **Article 12. Classements, prix, trophées**

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement des points chauds 107 €/3

Etabli par l'addition des points obtenus au 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> tours sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> coureur classé.

Un classement du MG 107 €/3 même principe. 1<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> tours.

Trophée au plus combatif.

Trophée au vainqueur du Km 24.

Trophée au lauréat du prix de l'éco-citoyenneté. Ces trophées seront décernés par un jury qui sera composé lors de la permanence. Des primes pourront être mises en compétition.

### **Article 13. Contrôle médical**

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) se situeront à la salle de la Mairie.

### **Article 14. Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée :

Les trois premiers de l'épreuve. Le 1<sup>er</sup> du classement général des points chauds. Le 1<sup>er</sup> du classement général du meilleur grimpeur. Le plus combatif. Le lauréat du Km 24 et le lauréat du trophée de l'éco-citoyenneté. L'équipe leader de la Coupe de France. **En cas d'attente trop longue, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.**

### **Article 15. Pénalités**

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

### **Article 16. Sécurité**

Les motocyclistes de la gendarmerie nationale, les motards civils licenciés à la FFC et les signaleurs sont chargés de la sécurité avec éventuellement.

La Protection civile avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centres de secours Sapeurs-Pompiers de Villefranche situé à 8 km maximum.

**Pour les secours en cas d'urgence contacter :**

Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Depuis un téléphone portable composer le 112.

Des vestiaires et douches (Salle des sports) sont à la disposition des coureurs. Les concurrents seront responsables de tout dégât occasionné.

### **Article 17. Eco responsabilité :**

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, mise en place de points de collecte sélective des déchets sur tout le parcours, présence d'un sac poubelle dans chaque dossier remis au directeur sportif, présence de trois véhicules hybrides pour le transport des arbitres, formation à l'éco-conduite des chauffeurs etc.